

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 29 Juin 2016

PRÉSENTS : Mmes Mrs. TERRENNE JP.- ANTERRIEU T.- DROUET F. - FERDINAND R.- FURLIN C.- GAILLARD E.- GALEY J.- GRASSI J.- LABROSSE JF.- LACAN S.- LARROSE P.- TONNELE J. - VRECH S.

ABSENTS et EXCUSÉS: JACOB P. - SOPETTI JM. donne pouvoir à M. TERRENNE

Secrétaire de séance : Madame Josiane GRASSI

- POINT FINANCIER 2016

Madame Elisabeth GAILLARD présente la situation financière à mi- année, ainsi que les réajustements de lignes qui impliqueront des modifications du budget primitif.

Ces réajustements tiennent compte des évolutions des dépenses et des recettes au cours du 1^{er} semestre.

Au niveau des investissements, la majorité des projets prévus est engagée ou en cours de réalisation, et respecte le calendrier de réalisation prévu initialement.

Ces variations permettent cependant de conserver une réserve pour financer des dépenses imprévues tant en investissement qu'en fonctionnement.

Ces changements n'ont pas d'incidence sur la capacité d'autofinancement, qui reste à 200 148 €

- CONSTITUTION D'UN COMITE COMMUNAL ET D'UN RÉFÉRENT PLUI-H

Par délibération du 4 décembre 2015, le conseil communautaire a engagé l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et de son volet habitat (PLUI-H).

Doit être constitué au sein de chaque conseil municipal un **comité communal** et désigné qu'un **réfèrent PLUI-H** qui sera associé à la commission urbanisme de la communauté.

Ce comité communal a une place importante puisqu'il assure la relecture des diagnostics, la validation des orientations d'aménagement et de programmation, l'analyse de zonages et des règles écrites, la concertation des habitants de la commune. Il sera également chargé de préparer les avis communaux et de transmettre à la CC2R les observations recueillies.

Sur proposition de M. le Maire, l'ensemble des membres du Conseil Municipal fera parti du Comité Communal. Monsieur le Maire est désigné comme réfèrent PLUI-H.

- COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION AVEC LA DÉLÉGUÉE AUX RELATIONS TERRITORIALES DU GROUPE LA POSTE EN TARN-ET-GARONNE

La rencontre avec les responsables de La Poste du 13 mai dernier a été l'occasion de proposer une nouvelle organisation pour le bureau de Poste de Donzac. Compte tenu de la faible fréquentation du bureau de poste, et compte tenu de l'opposition de la municipalité de mettre en place une Agence Postale Communale, le groupe La Poste propose une solution alternative, celle de mettre en place un **facteur-guichetier**.

Selon La Poste cette solution permettra :

- Une plus grande proximité et un lien de confiance avec un interlocuteur unique
- Le maintien de l'amplitude horaire d'ouverture du bureau.
- Le maintien de la qualité de l'offre de services avec la possibilité pour le facteur-guichetier d'effectuer des opérations de guichet directement au domicile des administrés, dans le cadre de sa tournée.
- Une ouverture du bureau 6j sur 7 (dont le samedi matin), le matin et l'après-midi.
- Un relevage et un départ du courrier 6j sur 7
- L'assurance de fermetures très exceptionnelles du bureau de poste puisque la mission de distribution de courrier doit être assurée 6j sur 7 par le facteur titulaire ou son remplaçant.
- La possibilité de déployer d'autant plus facilement les services de proximité du facteur

Cette solution maintient la gestion du bureau par La Poste et à ce titre, retient l'attention favorable de l'équipe municipale. Toutefois monsieur le Maire propose de consulter des collègues dont la commune bénéficient de ce service et de recueillir la position des maires faisant partie du collectif de défense de La Poste, avant avis définitif du conseil municipal.

- VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

Une réflexion est menée pour assurer le soutien de la vie associative dans le village dans le but de renforcer les échanges entre les différentes associations, de créer un lien intergénérationnel, et de donner l'envie au public de participer aux événements proposés par les associations.

La commune participe financièrement à la vie associative par le versement d'une subvention annuelle. Elle aide également par la mise à disposition de moyens : locaux, matériels, ...

Afin de dynamiser la vie associative, il conviendrait d'impulser un projet commun autour duquel les acteurs de la vie associative pourraient se rassembler: forum, carnaval des associations ...

QUESTIONS DIVERSES :

- Validation des panneaux d'information

Madame Régine FERDINAND présente les maquettes réalisées par le groupe de travail concernant les propositions de panneaux d'accueil pour les usagers du Lac des Sources et panneaux d'information sur les services et commerces disponibles sur la commune.

2 panneaux d'information seront implantés au Lac des Sources (au niveau de l'aire de vidange des camping-car) et aux abords de la Salle Polyvalente. De l'affichage réservé aux associations sera prévu au dos de ces panneaux d'information.

- Projet Européen

L'année dernière, dans le cadre du Projet Européen Erasmus+ Jeunesse et Sport, le Conseil des Jeunes avait participé à un voyage culturel en Espagne.

Cette année, l'Europe a accordé une subvention de 10 900€ à l'association Jeunesse Donzacaïse pour accueillir à DONZAC des jeunes espagnols (de 13 à 17 ans) du 9 au 19 Juillet 2016. Pendant leur séjour, les jeunes participeront à des activités diverses telles que : la réalisation de caisses à savon, paintball, équitation, piscine, visite de Toulouse, balade sur les sentiers du brulhois, jeux au conservatoire, balade à vélo au bord du canal, ...

Ils occuperont la salle polyvalente pour les repas de midi et du soir et seront logés chez l'habitant.

- Départ de Cathy FURLIN

Madame Cathy FURLIN annonce son départ de la commune pour raison professionnelle. Elle n'est pas, pour le moment, démissionnaire du Conseil Municipal mais ne pourra plus assumer sa délégation vis-à-vis des activités périscolaires pour la rentrée de septembre. Monsieur le maire remercie Madame FURLIN pour son action efficace et la qualité des relations qu'elle a su établir avec l'ensemble des acteurs en tant que conseillère municipale mais aussi en sa qualité de présidente de l'Association des parents d'Elèves.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h40

Le Maire,

Jean-Paul TERRENNE